



REÇU LE 27 JUL. 2012

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre délégué aux Transports,  
à la Mer et à la Pêche

Paris, le 24 JUL. 2012

Référence : CP/A12006887-AR12003703  
vos réf. : PTTM/VDS/09.07.12

Monsieur le Député, *Cher Pascal,*

Vous avez bien voulu me faire part de votre souhait de voir lancer des études préliminaires portant sur la création d'une ligne dédiée au fret dans la vallée du Rhône.

Je prends note de vos préoccupations. Soyez assuré que mes services et moi-même étudions ce dossier et ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Amicalement,*

Frédéric CUVILLIER

Monsieur Pascal TERRASSE  
Député de l'Ardèche  
Président du Conseil général  
11, avenue de Coux  
07000 PRIVAS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

REÇU LE 31 AOUT 2012

Le ministre délégué chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche

Paris, le

30 AOUT 2012

Référence : CP/A12006887-D12006316  
vos réf. : PT/TM/VDS/09.07.12

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'inquiétude qu'expriment les riverains ardéchois de la ligne de chemin de fer de la rive droite de la vallée du Rhône quant au futur développement des trafics de fret ferroviaire.

Le doublet des lignes ferroviaires de la vallée du Rhône et plus particulièrement la ligne de la rive droite du Rhône constitue en effet un axe essentiel pour l'écoulement du trafic de fret. Cette artère est aujourd'hui capable d'accueillir plus de trafics, comme l'envisagent les projets à moyen et long terme. En effet, elle a connu des niveaux de trafic allant jusqu'à une centaine de trains par jour voire 150. Il n'y a donc pas besoin d'envisager pour le moment la réalisation dans la vallée du Rhône d'une nouvelle ligne dédiée au fret.

Cependant, toutes les dispositions doivent être prises pour atténuer l'impact de ces trafics sur l'environnement de la ligne et en particulier les nuisances pour les riverains. À cet effet, d'importantes interventions sont en cours ou programmées. Elles concernent en premier lieu, dans le cadre d'un programme global en vallée du Rhône, le traitement des nuisances sonores (avec, notamment, la résorption de points noirs du bruit à Bourg-Saint-Andéol, La Voulte-sur-Rhône, Serrières et Le Teil).

Elles concernent aussi la sécurité, avec notamment la suppression ou la sécurisation des passages à niveau (par exemple, la prochaine mise à l'enquête publique pour la suppression de celui de Guilhaud-Granges ou la mise au point en cours d'un protocole avec le département de l'Ardèche).

Monsieur Pascal TERRASSE  
Député de l'Ardèche  
Président du Conseil général  
11, avenue de Coux  
07000 PRIVAS

Elles portent enfin sur la rénovation et la modernisation de la ligne où 40 M€ de travaux de renouvellement de voies et d'ouvrages d'art ont d'ores et déjà été réalisés ou engagés dans le cadre du contrat de performance 2008-2012 de Réseau ferré de France et une opération générale de renouvellement des voies doit intervenir à l'horizon 2017-2020.

Conscients de la situation causée par les nuisances que vous mentionnez, j'ai demandé à mes services d'accélérer les programmes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à toi,*

Frédéric CUVILLIER